

REACH

“Registration Evaluation and Authorisation of CHemicals”

Pontgouin, le 10 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Nous certifions que **LEJEUNE** connaît parfaitement ses nouvelles obligations issues du règlement REACH" CE 1907 / 2006 - décision numéro ED/30/2017 du 07/07/2017 – N. 174 SVHC

Nous tenions à vous informer que nous avons engagé les démarches nécessaires auprès de nos fournisseurs afin qu'ils nous assurent :

- que les substances que nous utilisons sont enregistrées (par eux-mêmes ou en amont),
- qu'ils nous informeront de la présence dans nos produits de « substances candidates à l'autorisation » (substance potentiellement présente à plus de 0,1 % en poids, rapporté au poids total du produit).

A ce jour, nos produits ne contiennent aucune des substances REACH définie dans la liste des substances candidates.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Omerin
Président

